

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 30 août 2021

CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN J-5

LA MÉTROPOLE ET LE DÉPARTEMENT ENGAGÉS POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Avec plus de 17 000 hectares d'espaces naturels, les Bouches-du-Rhône sont le premier département propriétaire foncier de France. Cette première place ainsi que l'exceptionnelle richesse de sa faune et de sa flore confèrent aux collectivités publiques locales un devoir de préservation de la biodiversité provençale. Le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence s'attachent ainsi au quotidien à protéger le patrimoine naturel unique exceptionnel du territoire provençal.

Le territoire présente une extraordinaire diversité de paysages. Celle-ci se retrouve à travers sa faune et sa flore, dont les espèces souvent protégées font l'objet de toutes les attentions et de programmes adaptés. Pour garder intact ses nombreux écosystèmes, le Département ne cesse d'étendre régulièrement son patrimoine naturel foncier, comme en 2021 avec plus de 300 hectares sur la commune d'Auriol, au cœur d'une zone Natura 2000, dans le parc naturel régional de la Sainte-Baume. Afin de préserver cet héritage aussi exceptionnel que fragile, la Métropole et le Département ont engagé une série d'actions inscrites dans l'**Agenda environnemental**, avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité. Objectifs : améliorer les connaissances sur la biodiversité du territoire, sa prise en compte et ses enjeux, mais également développer une culture métropolitaine de la biodiversité.

Premier territoire en nombre d'aires protégées sur la Liste verte de l'UICN

Le Département s'est engagé dans l'élaboration d'une stratégie Départementale pour la Biodiversité en partenariat avec le comité français de l'UICN qui prévoyait notamment l'accompagnement pour la labellisation d'une propriété départementale. La réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire a été inscrite, début 2021, sur la liste verte des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). C'est la toute première réserve naturelle à vocation géologique du monde à figurer sur la Liste verte de l'UICN. Ce sont désormais 22 sites français qui sont reconnus sur 59 dans le monde pour leur bonne gouvernance. Si la France est le pays qui compte le plus de sites labellisés, le département des Bouches-du-Rhône est également celui qui accueille le plus de sites labellisés avec la Réserve de Sainte-Victoire, le parc marin de la Côte Bleue et le domaine de la Tour du Valat en Camargue.

Création d'un atlas de la biodiversité pour préserver et valoriser le patrimoine naturel

Avec 50 % d'espaces naturels, Aix-Marseille-Provence est la métropole la plus « verte » de France. Consciente de la qualité et de la fragilité de son patrimoine naturel, et au regard des enjeux nationaux de transition écologique, la Métropole est engagée, avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité, dans la réalisation d'un atlas métropolitain de la biodiversité. Cette démarche est intégrée à l'Agenda environnemental porté conjointement par le Département et la Métropole. L'atlas de la biodiversité ne se contente pas de regrouper toutes les données disponibles sur le patrimoine naturel exceptionnel de notre territoire. Il est aussi et surtout un « outil » pour impulser un nouveau modèle d'aménagement et de développement. Dans un premier temps, l'atlas se concentre sur la biodiversité terrestre. Les données relatives à la biodiversité marine seront collectées dans une deuxième phase du projet. Ce premier portrait révèle la présence de 5 801 espèces connues, dont 436 protégées et 258 menacées de disparition.

Retrouvez le stand commun Métropole/Département du 4 au 11 septembre au Parc Chanot !